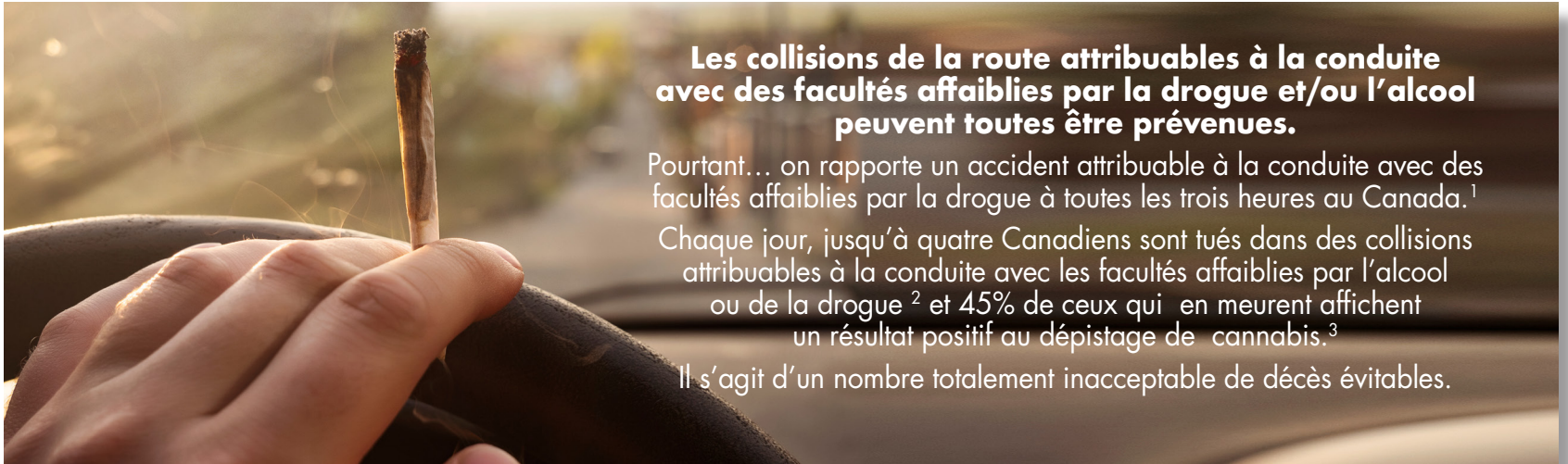




La conduite automobile avec des facultés affaiblies par le cannabis

Nos jeunes conducteurs se préparent à reprendre la route en direction de leurs écoles, collèges et universités – le temps est propice d’avoir une conversation réfléchiée avec votre jeune au sujet des risques de la conduite sous l’influence du cannabis.



Les collisions de la route attribuables à la conduite avec des facultés affaiblies par la drogue et/ou l’alcool peuvent toutes être prévenues.

Pourtant... on rapporte un accident attribuable à la conduite avec des facultés affaiblies par la drogue à toutes les trois heures au Canada.¹

Chaque jour, jusqu’à quatre Canadiens sont tués dans des collisions attribuables à la conduite avec les facultés affaiblies par l’alcool ou de la drogue² et 45% de ceux qui en meurent affichent un résultat positif au dépistage de cannabis.³

Il s’agit d’un nombre totalement inacceptable de décès évitables.

Facultés affaiblies...ça dit tout!

Conduire sous l’influence de l’alcool ou des drogues ou une combinaison des deux est illégal. L’usage de toute substance psychoactive rend la conduite automobile dangereuse et très risquée – comme c’est le cas pour la conduite après avoir bu de l’alcool. La conduite avec des facultés affaiblies par la drogue met en danger non seulement la vie du conducteur mais aussi celle des passagers et des autres usagers de la route.

Votre ado est peut-être assez vieux pour conduire une automobile ou un autre véhicule motorisé comme un scooter, une moto cross (tout terrain) ou un VTT. Il se peut aussi qu’il puisse faire fonctionner de la machinerie agricole, conduire un bateau ou tout autre véhicule. Même s’ils ne conduisent pas présentement, ils ont peut-être des amis qui ont leur permis de conduire et peuvent être leurs passagers.

Tout comme pour l’alcool et les autres drogues, le cannabis affecte la capacité de conduire, mais il n’en demeure pas moins que la consommation de cannabis avant de conduire est un phénomène beaucoup plus courant chez les jeunes conducteurs.

Même si la plupart des jeunes gens comprennent les dangers inhérents à l’alcool au volant, leurs perceptions relatives au cannabis et à la conduite ne semblent pas aussi claires. Lorsqu’on les questionne, plusieurs jeunes gens (âgés de 14 à 19 ans) déclarent qu’ils croyaient que conduire sous l’influence du cannabis était plus «sécuritaire» et moins dangereux que la conduite avec les facultés affaiblies par l’alcool. Alors, qu’ils étaient contre l’idée de se retrouver dans un véhicule conduit par quelqu’un sous l’influence de l’alcool, ils concevaient toutefois qu’ils pourraient accepter d’être le passager d’un conducteur qui aurait fumé du cannabis avouant se fier sur l’identité du conducteur et la quantité qu’il aurait pu fumer.

1 La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 2015. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2016001/article/14679-fra.htm>

2 <https://wojr.ca/fr/>

3 <https://wojr.ca/fr/about-us/>

4 Fondation de recherche sur les blessures de la route – Centre d’études sur la conduite avec facultés affaiblies par les drogues (CECFAD)

Les jeunes conducteurs sont plus à risque d'avoir des accidents de la route, étant donné qu'ils manquent d'expérience au volant. Que votre jeune soit un conducteur ou un passager, il est primordial de bien lui faire comprendre que les risques de conduire sous l'influence du cannabis sont réels.

Cannabis au volant : mythes vs. réalité

Il existe plusieurs perceptions erronées au sujet du cannabis et de la conduite auxquelles les jeunes adhèrent encore. Regardons de près les mythes les plus courants chez nos jeunes conducteurs et découvrons ensemble les faits. C'est une façon stimulante de mieux comprendre, avec vos enfants, les enjeux liés à la conduite sous l'influence du cannabis.

MYTHE : Le weed n'affecte pas ma conduite – c'est pas comme l'alcool.

La moitié des consommateurs de cannabis ne croient pas que leur conduite est affectée tant que cela et un sur cinq ne croit pas que cela affecte sa conduite.⁶

RÉALITÉ : Le cannabis et l'alcool ont des effets différents sur l'organisme mais les deux affectent les capacités de la personne au volant. Le cannabis peut affecter de façon importante les habiletés d'à peu près tous les conducteurs, peu importe leur expérience au volant. Le cannabis affecte la coordination, l'équilibre, le jugement, l'attention, le temps de réaction et la prise de décision.⁷ La conduite avec les facultés affaiblies augmente la possibilité de collision. Des études récentes montrent une augmentation oscillant entre 130 et 300% du risque de collision après une consommation de cannabis.⁸

MYTHE : Conduire en étant « gelé » est loin d'être aussi dangereux que de conduire en état d'ivresse.

Les études démontrent que conduire en étant « gelé » double les risques d'accidents; malgré tout, un tiers des ados ont l'impression que conduire sous l'effet du cannabis n'est pas aussi risqué que la conduite en état d'ivresse.

RÉALITÉ : Dans une étude récente de la Fondation de recherche sur les blessures de la route, il a été démontré que le cannabis était la substance la plus souvent détectée chez les conducteurs décédés dans des collisions de la route, encore plus que l'alcool. En 2016, parmi les conducteurs ayant fait l'objet d'un test de dépistage de drogues, 23,3 % des conducteurs blessés mortellement affichaient des résultats positifs à l'égard du cannabis, soit une augmentation marquée par rapport aux années précédentes. Les catégories de conducteurs âgés respectivement de 16 à 19 ans et de 20 à 34 ans étaient les plus susceptibles d'afficher des résultats positifs en ce qui concerne le cannabis.⁹



Un adolescent sur quatre avoue avoir conduit dans les deux heures suivant une consommation de cannabis et 41 % des jeunes croient que c'est correct d'être le passager d'un véhicule dont le conducteur est « gelé ».⁵

5 <https://woir.ca/fr/about-us/>

6 <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/medicaments-et-produits-sante/enquete-canadienne-cannabis-2017-sommaire.html>

7 Effets du cannabis sur la santé (2018) <https://www.canada.ca/fr/services/sante/campagnes/cannabis/effets-sante.html>

8 Lignes directrices sur la consommation de cannabis à faible risque : une mise à jour complète des preuves et des recommandations <https://ajph.aphapublications.org/doi/10.2105/AJPH.2017.303818>

9 Alcohol, Marijuana & Driving Risk <https://sobersmartdriving.tirf.ca/>

Cannabis au volant : mythes vs. réalité

MYTHE : Conduire en étant « gelé » n’a jamais tué personne – on n’en parle jamais dans les nouvelles.

45 % des Canadiens tués dans une collision de la route ont démontré la présence de cannabis dans leur organisme.¹⁰

RÉALITÉ : L’usage du cannabis est relié à une augmentation importante des risques de collision mortelle. Il est démontré que le cannabis est l’une des drogues les plus souvent détectées chez des conducteurs blessés mortellement dans des accidents un peu partout dans le monde. Cette situation ne fait peut-être pas les manchettes, mais les collisions provoquées par une conduite avec des facultés affaiblies par le cannabis sont monnaie courante.

MYTHE : Les policiers ne peuvent savoir si je conduis en étant « gelé ».

3 489 – Voilà le nombre d’infractions reliées à une conduite avec facultés affaiblies par la drogue signalées au Canada en 2017.¹²

RÉALITÉ : Les policiers peuvent effectuer des tests pour vérifier si des conducteurs ont les facultés affaiblies par le cannabis – en utilisant des appareils de détection ou en faisant appel à des agents spécialement formés pour détecter la présence de drogue(s) dans l’organisme.

MYTHE : C’pas grave si je me fais arrêter – je vais simplement avoir un avertissement.

La loi interdit aux jeunes et aux nouveaux conducteurs de conduire après avoir consommé du cannabis, de l’alcool ou toute autre drogue, peu importe la quantité.

RÉALITÉ : Dans la plupart des endroits au Canada, c’est « tolérance zéro » pour la conduite avec les facultés affaiblies par le cannabis ou l’alcool. Les jeunes conducteurs devraient savoir qu’en vertu du Code criminel du Canada, la peine minimale pour une première infraction pour conduite avec facultés affaiblies est une amende salée de 1 000 \$, accompagnée d’une interdiction de conduire d’une durée d’un an.



MYTHE : Si j’attends environ une heure après avoir fumé, je peux conduire sans danger.

RÉALITÉ : Selon des recherches commanditées par la CAA (Association des automobilistes du Canada), les jeunes conducteurs qui inhalent du cannabis sont plus à risque d’entrer en collision jusqu’à cinq heures après avoir consommé. Les effets du cannabis comestible peuvent prendre plus de temps à se manifester, et les effets d’une conduite avec facultés affaiblies peuvent durer plus longtemps aussi. Même si les avis des chercheurs peuvent varier, les produits comestibles présents dans l’organisme peuvent être détectables jusqu’à 12 heures après leur consommation.

¹⁰ <https://wotr.ca/>

¹¹ Fondation de recherche sur les blessures de la route – Centre d’études sur la conduite avec facultés affaiblies par les drogues (CECFAD)

¹² Crimes déclarés par la police au Canada, 2017 (statistiques) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2018022-fra.htm>



Vous pouvez aider vos enfants à décider de ne jamais conduire après avoir consommé de l'alcool ou du cannabis.

Les parents peuvent jouer un rôle déterminant dans la vie des jeunes conducteurs en étant renseignés sur le sujet et en parlant avec leurs adolescents. Il est important d'avoir sur une base régulière des conversations en famille avec vos enfants à propos de comportements à risque tel que conduire sous l'influence de substance(s) ou d'être passager d'un véhicule conduit par une personne « gelée ».

À titre de parents, nous pouvons fournir à nos enfants, les renseignements et les outils nécessaires, en plus de leur faire confiance, pour faire face aux situations difficiles ou inattendues qui peuvent survenir; par exemple, être présents dans un party où un chauffeur désigné n'est plus en mesure de conduire, ou se faire offrir un joint ou un « jujube » avant de monter dans leur voiture – de la sorte qu'ils auront les habiletés nécessaires pour faire les bons choix et revenir à la maison en toute sécurité.

Encouragez vos enfants à toujours disposer d'un plan pour rentrer en toute sécurité à la maison et rappelez-leur que vous serez là pour les aider, peu importe si la situation change ou se corse, ou pour toute autre raison.

Vous trouverez ci-dessous une brève description de deux excellentes initiatives conçues pour des jeunes afin de les informer sur la conduite avec des facultés affaiblies par le cannabis ainsi qu'une troisième destinée aux parents à la recherche de conseils et de solutions pour aider leur(s) jeune(s).

POT AU VOLANT : C'PAS TRIPPANT - est un programme éducatif et interactif offert par des animateurs spécialement formés en vue d'aider les ados et les jeunes adultes à comprendre les risques reliés à la conduite en étant « gelé » ou au fait d'être un passager dans un véhicule conduit par quelqu'un dont les facultés sont affaiblies par le cannabis.

TE LAISSE PAS DÉROUTER

« Fais tes erreurs ici, pas sur la route »

Ce site Web interactif adopte une approche expérimentale d'apprentissage en vue de mobiliser l'intérêt des participants et ainsi accroître le degré de conscience des ados et des jeunes adultes par rapport aux risques et aux dangers associés à la conduite en étant gelé. Le site propose aux utilisateurs des situations réelles où ils doivent prendre des décisions au sujet du cannabis et de la conduite.

FAITES PARTIE DES SOLUTIONS - La société de l'assurance automobile du Québec propose sur son site web une page réservée à la conduite automobile et les jeunes. L'objectif est d'inciter les parents à faire partie de la solution, main dans la main avec leurs jeunes. On y aborde les effets et risques des substances au volant ainsi que des solutions réalistes et efficaces pour protéger les jeunes et tous les usagers de la route.

Ressources supplémentaires :

[Centre d'études sur la conduite avec facultés affaiblies par les drogues \(CECFAD\)](#)

[Association canadienne des automobilistes](#)

[Ne conduis pas gelé](#)

[SAAQ](#)

